

L'ÉCHO DE L'INDUSTRIE,

Journal des intérêts des Travailleurs et de la Fabrique Lyonnaise.

ORGANISATION DU TRAVAIL.

Ce Journal paraît toutes les semaines.

Prix de l'Abonnement, payable d'avance : — POUR UN AN, 10 F. —

SIX MOIS, 5 F. — TROIS MOIS, 2 F. 50 C.

Hors du département, 12 fr. par an.

S'adresser, pour tout ce qui concerne la rédaction et pour les échanges, au domicile du rédacteur en chef, M. Eug. FABRIER, rue des Capucins, 20. BUREAUX : A LA CROIX-ROUSSE, rue Duviard, 3, au 1^{er} (quartier des Tapis), — Toutes les lettres et paquets doivent être affranchis.

On rendra compte de tous les ouvrages dont deux exemplaires seront remis au bureau.

ANNONCES : 15 centimes la ligne. — Tous les documents ayant un but d'utilité générale seront insérés gratis.

LA CROIX-ROUSSE, 15 Novembre 1845.

LE SALAIRE.

1^{er} Article.

Cette année a été marquée dans ces derniers mois par de événements désastreux. — Les faillites, une perturbation profonde apportée dans les relations commerciales, ont amené une cessation presque complète des affaires et par ce fait, la diminution des salaires accordés à l'ouvrier; d'autre part, la mauvaise récolte des pommes de terre, cet aliment indispensable du pauvre et d'autres causes aussi funestes, ont produit une augmentation assez forte sur les objets de première nécessité : donc il y a eu d'une part élévation du prix de la consommation, de l'autre baisse dans la portion relative du gain des ouvriers. Devant ce triste tableau de la misère publique, c'est un devoir pour les écrivains qui ont à cœur les intérêts des travailleurs, de considérer la question sous ses différents points de vue, et d'attirer sur elle l'attention des hommes sérieux et animés de bons sentiments.

Dans les conditions actuelles de l'industrie, l'ouvrier est rétribué par le négociant selon et d'après la qualité du travail, le salaire est débattu de part et d'autre, et la convention s'établit sur le plus ou le moins d'avantages que l'un ou l'autre trouve à l'accepter; mais il faut bien le dire, cette garantie qui existe en principe, tombe devant la pratique; l'ouvrier n'est pas toujours maître de refuser l'ouvrage, quelque minime que soit son gain, il faut qu'il l'accepte; car, pour celui qui n'a pas d'économies, qui n'a d'autres ressources que ses labeurs, la plus fatale de toutes les positions est celle de ne pas trouver d'occupation. — Sans travail, en effet, comment nourrirait-il sa famille, comment achèterait-il les objets les plus indispensables à ses besoins? Il est donc forcé de subir le premier, les tristes conséquences de la stagnation des affaires.

Si dans les moments où la fabrique est prospère, ses gains suivaient une période d'accroissements aussi rapide, si les mauvais jours étaient compensés par d'autre temps plus favorables, avec une stricte économie il pourrait peut-être encore amasser un avoir qui lui permettrait d'attendre.

Certes, on le voit, nous faisons la part bien large et nous ne sommes pas trop exigeants; hé bien! cette garantie que l'on ne peut taxer d'injustice n'existe pas, les mêmes intérêts restent en présence, les ouvriers sont nombreux, la quantité des demandes dépasse rarement celles des métiers libres, et si le salaire reprend un peu par suite de la valeur relative

de l'objet fabriqué, cette augmentation est faible et bien au-dessous d'une proportion équitable.

Un négociant occupe quatre ou cinq cents ouvriers, choisis dans plusieurs milles; un ouvrier ne peut choisir qu'entre quelques négociants. Si l'ouvrier tente de s'allier avec ses égaux, pour résister aux conditions du libre débat du salaire, le délit est prévu, c'est la coalition et les preuves en sont faciles à fournir; — les coupables sont immédiatement sous la main de la justice. A présent, admettons l'autre cas : si quelques négociants s'entendent pour maintenir les prix des façons à un cours trop favorable à leurs intérêts, comment reconnaître le délit, comment l'atteindre et le punir? Et cependant que de perturbations un semblable crime amène dans l'industrie, combien de familles réduites aux abois? — L'ouvrier, qui vit de crédit, ne peut plus satisfaire à ses fournisseurs ouvriers comme lui, sa ruine entraîne la ruine commune.

Mais nous voulons supposer que cela n'arrive jamais, nous voulons croire que les négociants amis du bien général ont trop prévu les fatales conséquences d'une pareille action pour s'en rendre jamais coupables; nous voulons croire enfin que, victimes eux-mêmes du mauvais état des transactions, ils sont entraînés malgré leur volonté dans une voie pénible, et obligés de subir la loi d'une dure nécessité.

Oh! alors, s'il en est ainsi, que de ménagements ils doivent garder dans leurs relations devenues si difficiles avec leurs chefs d'ateliers; combien ils doivent éviter tout ce qui pourrait blesser l'amour-propre du pauvre, qui, les larmes aux yeux, se voit contraint d'accepter un labeur dont le salaire est insuffisant, et qui voit déjà que, malgré ses efforts, sa famille aura faim, aura froid.

Souvent les négociants ont monté dans la mansarde de l'indigent, alors que le Mont-de-Piété a englouti dans le gouffre de ses prêts usuraires le chétif mobilier qui la garnissait; ils ont vu de près cette horrible misère et ils en ont gémi, ils ont eu recours à l'aumône pour atténuer tant de souffrances. Ils se sont trompés; l'aumône n'est pas le remède à ces maux! ce qu'il faut au travailleur, ce n'est pas le morceau de pain mendié au bureau de bienfaisance, c'est le travail qui lui en procurera et d'une manière honorable; car il a aussi sa fierté, et il aime mieux supporter de terribles privations que d'aller, la rougeur au front, inscrire son nom de prolétaire sur les registres de la charité publique.

Lorsque le négociant ruiné par des circonstances imprévues, se voit penché sur l'abîme de la faillite, lorsque devant des échéances rigoureuses il plonge avec désespoir son

regard dans sa caisse vide; quels moments d'angoisse et de poignant désespoir doivent passer dans son âme; ces douleurs sont celles de l'ouvrier honnête qui, devant l'insuffisance du salaire, voit aussi sa dernière planche de salut se dérober sous ses pas.

Quelle position qu'un homme occupe; peut-il préjuger du lendemain? De communes douleurs lient tous les hommes, que ceux que le sort favorise aujourd'hui ne l'oublie pas; qu'ils comprennent enfin que Dieu nous a placés sur terre les uns à côté des autres pour nous entraider et pour accomplir ses lois d'amour, du plus humble jusqu'au plus puissant.

Qu'ils cherchent donc, puisque le pouvoir est entre leurs mains, à faire la part la plus large à tous les besoins; qu'ils rendent plus légers les maux qu'ils ne peuvent éviter; que leur égoïsme individuel ne les aveugle pas et ne les fasse pas tomber dans des excès coupables; car, si la loi ne l'atteint pas, c'est néanmoins un crime, devant la morale, de spéculer sur la misère, de trouver son gain dans le malheur du plus grand nombre.

Nous le répétons et nous espérons que nos paroles seront entendues. Ceux à qui Dieu a confié la fortune, ceux qui occupent une place élevée dans l'industrie connaissent l'importance de leur mission, la grandeur de leurs devoirs devant la conscience publique; ceux-là, forcés par la nature des choses de subir les chances du commerce et de les faire subir aux producteurs travailleurs, sauront, dans les occasions pénibles, adoucir les tristes conditions imposées par l'état de l'industrie, et ce ne sera qu'à bout de sacrifices, à la dernière extrémité, qu'ils diminueront le salaire, cette unique ressource de l'ouvrier. Ceux-là seront environnés de la reconnaissance; car le peuple sait distinguer la main qui l'aide dans sa route et faire la part des circonstances.

Mais s'il en était autrement, ce que nous ne voulons croire, si quelques gens sans entrailles voulaient s'enrichir dans le trafic des sueurs de l'indigent et rêvaient leur fortune appuyée sur la ruine et le désespoir du pauvre; ceux-là mériteraient d'être énergiquement flétris par l'opinion publique.

De la foi religieuse chez le peuple.

Heureux celui qui pleure,
car il sera consolé.

S'il est une classe où la croyance religieuse est plus développée certainement, c'est chez le peuple. Le travailleur souffre ou il a souffert; dans ces courts instants de bonheur, il se souvient des mauvais jours. Au milieu de ses peines, il a

C'EST ÉCRIT!

Fin.

Je coulai ainsi quelques années en paix, râpant du parmesan, et mangeant mon fonds. Un jour, je contemplais avec orgueil un lazzarone qui dévorait ma pâte... Qu'est-ce que j'entends tout à coup? Une marche de tambours français! Le lazzarone acheva son repas; mais j'étais si troublé, qu'il ne le paya point. C'étaient encore ces enrégés là, qui me relançaient jusque dans ma cuisine, qui venaient manger mes macarons, et mettre sur le trône de Naples un frère du petit homme de Toulon...

Les soldats riaient, Yakoub, secouant la tête, reprit :

Pour le coup, je reconnus la volonté d'Allah, je compris qu'il fallait renverser ma marmite, et je vins me livrer aux gendarmes du grand-prévôt de l'armée. Mon histoire vous fait rire, infidèles; elle toucha les gendarmes et le grand prévôt, elle toucha le nouveau roi, qui me fit conduire, sous bonne escorte, à Paris, avec une recommandation convenable; et un jour de revue, le petit homme de Toulon revit encore mon Yakoub, qui caracolait dans les rangs des mamelouks de sa garde... C'étaient, presque tous, gens de ta ville, Parisien; celui qui portait les queues de cheval de mon escadron était un ancien perruquier de la rue Mouffetard...

— Justement! dit le Parisien; le vieux père Jacart, notre voisin. Il fut mon maître d'écriture...

— L'Empereur s'était arrêté devant moi; cette fois, au lieu de sourire, il me rit au nez, et ceux qui l'entouraient en firent autant de confiance. Mais j'étais résigné à tout; je me contentai de lever les yeux au ciel. Le petit homme me comprit et passa d'un air sérieux. Moi, je suivis mon brigadier, m'abandonnant à mon sort et à mon cheval, qui me jeta par terre en sortant du guichet des Tuileries.

Une fois relevé, je ne sais où il m'aurait conduit... Il était de ton pays, Bas-Breton... Mais, en ce temps-là, l'Empereur, envoyant en Perse le général Gardanne, fit entrer dans son escorte plusieurs de ses vrais mamelouks, et je fus du nombre. Arrivé à Ispahan, je ne me crus pas assez loin, car vous songiez à venir à Moscou; et tandis que Gardanne revenait en France, je me dirigeai vers les Indes. J'y entendais bien parler des Français et du petit homme, mais enfin c'était de loin, et comme cela, je n'en étais point fâché. Après de longues courses, je m'étais établi dans la capitale du royaume de Kachemyr; je n'y pouvais vendre des macarons, ni reprendre mon métier de décorateur; j'aurais pu profiter du lieu pour faire des châles, mais comme le coton est à bas prix dans les In-

des, je me mis à en faire des bonnets, et j'espérais bientôt... Un matin, la tête enfoncée dans un de mes produits, je me réjouissais d'une tranquillité de plusieurs années... tout à coup j'entendis crier devant ma porte, en bon français: Halte! front! portez armes! présentez armes! Je me crus fou. Comment! m'écriai-je, les Français ici! Je regarde par la fenêtre... Il faut vous dire que le souverain de Kachemyr s'était avisé de discipliner ses troupes à l'européenne. Il avait recueilli dans ses états, nouvellement conquis, des officiers français que la paix, pour mon malheur, avait éloignés de leur pays. Un d'eux, le général Allard, apprenant qu'un ancien soldat de la garde de l'Empereur vivait à Kachemyr, au milieu de bonnets de coton, avait jugé cette position indigne de moi; je pouvais lui être utile comme instructeur... Il avait donné l'ordre à un peloton, dressé à la française, de venir me chercher avec toute sorte d'honneurs, de me présenter les armes, et de m'assommer à coups de crosse, si je refusais son amitié.

Les coups de bâton m'ayant préparé à l'effet probable du moyen recommandé par le général Allard, je vins de bon cœur vers lui. Mais faut-il, pensai-je, que je me sois enfui si loin, pour que le Français m'atteigne et m'enrôle de nouveau!... J'appris donc l'exercice aux soldats du prince Kachemyr, en leur rendant copieusement les coups de crosse que j'avais failli recevoir de leurs mains... A part cet agrément, ces animaux-là me donnaient trop de mal, et je me sauvai sur les possessions anglaises, décidé à revenir en Europe, où je savais que vous n'étiez plus maîtres de circuler, et de faire endiabler un pauvre Turc. Je m'embarquai, en effet; notre trajet fut terrible, et nous allions périr, si nous n'avions trouvé refuge à l'île Sainte-Hélène...

— Est-ce que tu l'as revu? dirent ensemble plusieurs zouaves.
— Le petit homme de Toulon? Il était là, et il me sauvait encore! Je ne le vis que de loin, il ne put me reconnaître; nous aurions eu bien des choses à dire sur la fatalité!... Eh! vous autres soldats chrétiens, vous y croyez tous comme nous... Bref, car il est temps de dormir, j'arrivai à Cadix, où je serais encore, si les Français n'étaient venus m'y assiéger quelque temps après... Là-dessus je me sauvai en Grèce, vous m'y pourchassiez toujours... puis à Alger, puis à Oran, talonné par vous de plus belle. Enfin, j'avais fui auprès l'émir jusqu'à Mascara; j'y vendais des oranges... vous êtes venus m'y prendre et me voici à plus de soixante ans, enrôlé volontaire dans la compagnie arabe du second bataillon des zouaves! On a dit longtemps que vous ne resteriez point ici, mais, ma foi, maintenant je vous suivrai partout, afin de ne pas vous rencontrer ailleurs.

— Je crois, dit Yakoub après avoir réfléchi, je crois, Allah me pardonne! que je puis me passer de ces chiens d'infidèles qui s'appellent Français...

Le lendemain à la suite d'un léger engagement avec les Kabyles, le colonel des zouaves vint à passer près du vieux caporal. Il gisait dans les bras du Parisien, mourant, le corps traversé de deux balles.

— Mon colonel, murmura Yakoub, montrant le chirurgien-major, qui le faisait souffrir en sondant ses blessures, jusqu'au dernier moment, *hada mectoub*. C'EST ÉCRIT!...

— Pauvre vieux; dit le Parisien en posant doucement à terre la tête de Yakoub... Il n'y a plus rien, major... *De profundis*... Adieu, l'ancien, sans rancune; nous te retrouverons peut-être encore là-bas, qui sait?

Ce n'était pas la mort qui pouvait enlever aux traits du caporal leur air de sang-froid, ni ce qu'ils avaient d'étrange; elle leur avait donné le calme sans pareil qu'elle répand sur notre visage, comme ferait la consolation; ce calme qui nous distingue mieux de la brute que toute l'expression vivante de notre physionomie. Rien ne le troublait plus, ni le pas des troupes qui défilaient lestement, ni le cliquetis des longs éperons des cavaliers arabes sur leurs larges étriers de fer, ni la trompette des braves chasseurs d'Afrique, qui saluaient martialement les montagnes... Mais, comme on allait enterrer Yakoub, un soldat vint encore tourmenter ses membres déjà raidis par la mort, pour lui enlever ses souliers; car c'était lui, le vieillard, qui n'avait point usé sa chaussure... La nuit les Kabyles exhumèrent le cadavre et lui tranchèrent la tête. On croit qu'il y avait parmi eux un déserteur français...

Et Marie, la plus compatissante des vivandières des zouaves, m'a raconté qu'un soir elle a vu un revenant qui errait autour de leurs baraques, en murmurant quelques paroles : « mais je n'y ai rien compris, ajoutait-elle, car il parlait comme le vieux Turc... je ferai dire une messe pour le repos de son âme. »

Tout Turc qu'il fut, en conscience on la lui devait.

G. C.

Nous rendrons compte prochainement de quelques brochures remises au bureau, et d'un petit opuscule fort intéressant, intitulé : UN DERNIER MOT SUR GERSON.

besoin des admirables consolations de la foi chrétienne, pour ne pas s'arrêter dans la route pénible qu'il doit parcourir ; il sent vivement la grandeur du Dieu qu'il adore, et ne cherche pas à s'en rendre compte. En butte à toutes les privations, à toutes les tentations, il faut qu'il comprenne la loi morale, pour ne pas succomber, pour rester honnête homme ; et il la comprend, parce qu'elle est écrite dans son cœur. Comment oublierait-il l'exercice de la charité, comment méconnaîtrait-il la douleur de ses frères, lui que ces douleurs atteignaient hier ? Aussi, il ne s'inquiète pas du dogme, il ne se demandera pas s'il est ultramontain ou gallican ; il sera pieux, et voilà tout ; religieux à sa manière, il prie parce qu'il a besoin de prier. Cette aspiration divine de la créature au Créateur, a été nommée avec raison : Religion naturelle, et ce mot est vrai ; car il représente le culte né dans les intelligences même les moins développées : car il n'exprime pas autre chose que cet instinct puissant qui porte l'homme vers le beau, le bon, le juste, et qui agit avec plus de puissance dans les classes même où il est forcé de lutter contre plus d'obstacles.

Oui, l'ouvrier a naturellement le sentiment religieux ; que ne donneront jamais ni l'instruction, ni l'éducation : ce sentiment existe chez lui grossier, informe, si vous voulez, mais il existe ; lorsque son âme y reste inaccessible, il tombe dans les excès ou dans l'abrutissement ; car à chaque heure de sa vie, il faut qu'il espère pour être résigné, il faut qu'il trouve un consolateur, pour verser dans son sein les larmes de tous les jours, et la religion seule peut répandre le baume sur ses blessures. — Aussi, avec quel soin doit-on entretenir ce feu sacré dans son âme, combien doit-on éviter ce qui peut décourager ou froisser ses espérances.

Pour le riche, au contraire, jouissant dans une certaine proportion, il est toujours prêt à oublier les préceptes divins, à méconnaître l'esprit pour adorer la matière ; s'il souffre par suite du lien naturel, de toutes les douleurs humaines, il se raidira contre ces lois de la solidarité ; il sera charitable, mais il cherchera à trouver du plaisir, une satisfaction même dans ses aumônes ; — puis ses devoirs sont bien différents de ceux du pauvre. — L'homme fortuné mérite-t-il des éloges parce qu'il reste honnête homme, lorsqu'il a tous ses premiers besoins satisfaits ? ira-t-il chercher dans l'église des consolations à des maux qu'il n'a pas ou qu'il exagère lui-même ? Non ! et dans ce sommeil de la foi, dans cet état léthargique de l'âme, le doute se glisse et envahit l'esprit, qu'il faut alors frapper par le raisonnement ; avec ces moyens on l'amènera bien sur le terrain de la croyance, mais on ne lui rendra pas la foi. Jésus ne semble-t-il pas entrevoir ce résultat quand il s'écrie : En vérité, je vous le dis, un câble passera plutôt par le trou d'une aiguille, qu'un riche n'entrera dans le royaume des cieux. Cependant le riche pratique plus que le pauvre, mais il a moins de religion naturelle ; la croyance et la pratique sont donc deux choses bien distinctes.

En effet, suivons un peu notre application dans une classe particulière : voyez le paysan, travailleur lui-même, il souffre comme le travailleur, mais il n'a peut-être pas comme l'ouvrier des villes, ces instants terribles d'angoisse morale. Ses premiers besoins sont toujours ou à peu près satisfaits : hé bien, nous croyons pouvoir le dire, de ces instincts sacrés moins souvent mis en lutte, de cette obligation moins positive d'observer la loi morale, résulte une espèce d'atrophie des bons sentiments qui le rend moins apte à concevoir et à remplir les grands principes de la doctrine chrétienne ; cependant il pratique plus sous les yeux de son curé, fêtant tous les jours de repos, entouré de la surveillance publique ; il remplit ses devoirs religieux, et pourtant il a moins de foi. — Cette observation rapide ne doit-elle pas faire naître quelques réflexions.

Il ne faut pas chercher à nous faire dire plus, ou autre chose que ce que nous voulons dire ; dans ces rapides esquisses, nous avons embrassé des faits généraux que l'on ne pourrait pas nier ; car, nous avons pour nous la statistique, cet effrayant miroir du siècle ne se regarde que pour se voir dans toute sa laideur ; mais nous admettons, et l'on doit admettre de nombreuses exceptions pour toutes les classes, soit en bien, soit en mal.

Et notre opinion peut se fortifier de celles de plus d'un prélat illustre, de celles d'auteurs célèbres que l'on n'accusera pas d'être anti-catholiques, de celles enfin de ces hommes éminents dans l'église, qui l'ont soutenue par leurs paroles et leurs écrits.

Devrait-on conclure de tout ceci qu'il faut être pauvre, travailler dans les centres industriels, se trouver en proie à toutes les horreurs du besoin, aux peines physiques comme aux peines morales, pour être vraiment religieux ? Telle n'est point notre pensée ; il faut admettre seulement que ceux-ci plus que ceux-là, ont par le fait même de leur état, plus de religion naturelle, qu'ils observent plus véritablement les lois de cette religion.

Voyons à présent où ce principe va nous conduire. Au milieu des dangers de la bataille, dans les steppes glacées, sous les climats brûlants, en butte à tous les genres de destruction, le soldat échappe à une mort presque certaine ; quel profond sentiment d'enthousiasme et de reconnaissance, naîtra dans son cœur ! Pour le matelot, dont le vaisseau fragile se perd comme un point entre deux immensités ; pour le voyageur égaré, la nuit, dans le désert, quelle révélation puissante de l'infini, quelle preuve du courage de l'homme et de sa faiblesse devant le Créateur ! Au pauvre qu'un secours charitable arrache aux horreurs de la faim ; à la mère qui voit renaître son fils malade ; au cultivateur dont l'orage va détruire la moisson et qui voit le ciel redevenir serein ; quelle touchante manifestation de la bonté de Dieu qui, « Aux petits des oiseaux

donne aussi la pâture. » Voyez comme l'artiste contemplant les merveilles de la nature, le savant scrutant les mystères de la création, inclinent tous deux leur front devant cette toute-puissance, et quand l'homme de bien secoure ses frères et sent son cœur ému à la vue des bienfaits qu'il a pu répandre, oh ! qu'il comprend bien alors cette mission divine de charité et de dévouement que la religion nous fait aimer et pratiquer.

Puissance, infini, bonté, profondeur, amour ; Dieu se révèle à l'homme par toutes ces voies, il lui apprend par tous les mots, à toutes les pages de ce grand livre du monde :

La foi, l'espérance, la charité, — sublimes expressions humaines par lesquelles il manifeste, il révèle son être et sa puissance.

Perdu dans les bois, un Indien fugitif tombe blessé et mourant, déjà les insectes commencent sur ce cadavre anticipé, œuvre de destruction, quand un missionnaire le rencontre : porter l'infortuné dans son ermitage, lui prodiguer ses soins, le rappeler à la vie furent pour le bon père, un devoir doux à accomplir ; plus tard voyant le malade convalescent, l'ermite expliquait à l'enfant des forêts la religion chrétienne et cherchait à lui faire comprendre la miséricorde du Créateur et son inépuisable charité.

— Hé bien ! mon fils, comprends-tu notre Dieu, disait-il.

— Je fais mieux, répondit l'Indien, je le vois.

Touchante et naïve expression de reconnaissance, où le sauvage confondait dans un même sentiment, le mortel, qui avait si bien accompli la divine loi, et le Dieu qui l'avait dictée.

A Moret, Voltaire, du haut de la montagne voit le soleil se lever sur le paysage suisse : émerveillé, ébloui, il tombe à genoux.

Que faites-vous ? lui dirent quelques personnes qui l'avaient accompagné.

— J'adore le soleil, répond le philosophe, qui voulait lutter par un bon mot, contre ses propres impressions.

Ainsi pour le blanc et le peau-rouge, pour le sauvage et le civilisé, pour l'idolâtre et le philosophe, Dieu s'est révélé de deux manières bien différentes, par sa bonté et sa puissance.

C'est qu'au fond du cœur de tous les deux, il y avait une corde sensible que deux sensations opposées avaient fait vibrer, et cette corde, c'était la religion naturelle.

Voilà ce que le peuple sait et comprend : ne lui demandez pas s'il est Janséniste ou Moliniste, Manichéen ou Socinianiste ; il n'est rien de tout cela, il est religieux, voilà tout.

INDUSTRIE.

TULLES A LA CHAÎNE.

2^{me} Article.

Les soies employées à la fabrication des tulle ne pouvaient être fabriquées qu'après avoir subi un certain degré de cuisson, nécessaire pour leur enlever le grès ou matière colorante qui s'attache autour du brin ; mais par le fait de cette perte, elles subissaient une différence notable, sur le poids, équivalente à 24 ou 25 o/o d'après la nature de la soie.

Depuis longtemps la fabrique d'étoffes de soie, avait imaginé d'employer la soie à son état naturel sans avoir à subir de diminution, en la faisant seulement assouplir au moyen d'un acide. Ce procédé donnait une apparence de force à l'étoffe et permettait de la livrer à plus bas prix ; l'avantage aurait été grand ; malheureusement les tissus ainsi fabriqués étaient d'un fort mauvais emploi, se coupaient et ne pouvaient prendre que la couleur noire, encore rougissaient-ils à l'usage.

Un fabricant de tulle eut l'idée d'introduire cette modification dans l'article. Il fit fabriquer ainsi une espèce de tulle uni, à jours imitant la dentelle, et déjà connus sous le nom technique de *Filagramme*. Ce tulle auquel son emploi fait exiger une certaine force et qui ne se vend qu'en noir, donnait toutes facilités à cet égard, pour cacher l'infériorité de la matière, sous l'apparence d'une consistance supérieure.

L'effet produit par ce nouveau procédé fut considérable ; les commissionnaires alléchés par le bon marché, achetèrent de plus fortes parties ; les négociants encouragés par la vente et par les bénéfices que l'on y trouvait, firent fabriquer en quantité. — La concurrence aidant, tout se retrouva bientôt au même état, seulement les ouvriers qui avaient occupé leurs métiers à ce genre d'ouvrage, commencèrent à s'apercevoir que la soie qui n'était pas entièrement pure de l'acide employé dans l'assouplissement, coupait la petite lame de fer dans laquelle elle passait et que l'on nomme *platinette*.

Or, un métier garni et fonctionnant qui est obligé de changer les 2000 platinettes nécessaires à la fabrication de la maille, est entraîné à des frais considérables ; ce n'était donc plus pour l'ouvrier une question de bénéfice, mais une question de perte, de perte immense.

Comme nous écrivons cet article pour les personnes qui n'auraient aucune connaissance de ce genre de fabrication, comme pour celles qui en sont instruites, l'on nous permettra de donner ici une description succincte du métier à la chaîne.

Dans ce mécanisme, la soie placée sur un rouleau est enfilée brin à brin dans la platinette, qui est supportée sur une forte tringle de fer mobile et retenue à ses deux extrémités.

— L'ensemble de cette tringle munie de toutes les lames de fer ou platinettes reçoit alors le nom de *barre*. Pour le tulle dont nous parlons deux barres sont nécessaires. Une troisième barre porte au lieu de lames de fer percées d'un petit œillet, des aiguilles recourbées à leur extrémité de façon à ce que la pointe puisse au besoin fléchir et s'appuyer sur le corps de l'aiguille ou laisser entre eux un léger espace.

La soie placée dans les platinettes, est saisie par la barre à aiguille au moyen de mécanisme mis en jeu par l'ouvrier, celle-ci fait alors un mouvement rétrograde de manière à ce que le changement de position de la platinette, qui agit de gauche à droite, donne au brin la forme d'une boucle ; alors pressée par une quatrième tringle de fer, l'aiguille se ferme et le fil retenu à son intérieur repasse dans cette boucle ; de sorte que dans le

dernier mouvement l'aiguille reprenant ce fil, il s'opère une sorte de chaînette dont toutes les mailles sont tenues les unes aux autres dans le sens de la largeur, la différence de marche des barres à platinettes amenée par un rouage à vis placé sur le côté, détermine la différence du jour que l'on veut obtenir, tandis qu'une autre lame mobile présentant la forme d'un crochet rond, sert à dépouiller la maille et à la faire glisser pour se joindre et se serrer aux corps de l'ouvrage.

(La fin à un prochain numéro.)

Dernièrement la presse parisienne entretenait ses lecteurs des discussions qui venaient de s'élever entre les ouvriers charpentiers et les entrepreneurs, par rapport à l'insuffisance du salaire, contre lequel réclamaient pacifiquement les ouvriers. On sait quel fut le résultat de ces débats. On ne pouvait accuser les ouvriers de perturbation, de désordre, on le fit d'illégalité. Un procès en police correctionnelle leur fut intenté. Après l'arrestation de quelques-uns d'entre eux, on décréta celle de leur mère, et enfin la saisie de leur caisse. Tels furent les moyens légaux employés pour les rappeler à l'ordre, qu'ils étaient accusés d'avoir enfreint.

Malgré la bonne conduite des ouvriers pendant la grève, onze furent condamnés à une détention plus ou moins longue. Parmi ce nombre, deux hommes, les nommés Vincent et Dubié, qui pendant cette cessation de travail avaient donné des preuves d'une conduite prudente et intelligente à la fois ; deux hommes qui dans leurs rapports avec les maîtres avaient toujours agi avec dignité, demandent, au nom de la justice, un salaire moins insuffisant pour un travail dangereux et pénible ; deux hommes enfin dont la conduite antérieure, exempte de tout reproche, avait su leur concilier l'estime générale, ont été condamnés par les juges, l'un à trois années d'emprisonnement, l'autre à deux.

Une telle condamnation attrista autant qu'elle surprit. Les ouvriers ayant interjeté appel de ce jugement, on espéra que les nouveaux juges reviendraient sur cette sévère décision ; il n'en fut point ainsi, et la huitième Chambre de la Cour royale confirma la précédente sentence, à l'exception du prévenu Arrivière, condamné précédemment à un mois, et qui fut acquitté.

En présence de tels faits, on se demande ce qu'il est permis aux travailleurs de faire pour échapper à la misère qui s'appesantit sur eux et les accable chaque jour davantage. L'ouvrier prouve par des chiffres que le salaire qu'il reçoit ne peut lui suffire, il en demande l'augmentation ; sa conduite est calme, digne en tous points, et cependant, déclaré coupable, il est puni avec une extrême sévérité.

Il a commis une illégalité, dit-on ; soit, mais alors où se trouve donc inscrite la loi qui en lui accordant le droit de vivre, lui permettra d'en réclamer les moyens sans être accusé d'un délit ?

Liberté illimitée du commerce ou libre concurrence, liberté pour tous enfin, voilà ce que l'on répond aux cris de douleur de ceux qui demandent à ne pas mourir de faim en accomplissant chaque jour un pénible labeur. Mais ces mots sont une ironie pour le travailleur ; où est-elle donc sa liberté, nous le demandons aux hommes de cœur et d'intelligence, n'est-ce pas un vain mot, une illusion trompeuse, qui disparaît aussitôt qu'il croit agir avec elle ?

De tels faits sont bien douloureux, mais ils ne s'accomplissent pas vainement, ils instruisent le peuple et le portent à chercher une voie nouvelle dans laquelle, une fois entré, il trouvera un abri contre la misère qu'il ne doit supporter éternellement. Cette voie de salut, que ses efforts atteindront un jour, c'est l'association, et nous entendons par ce mot, souvent pris en mauvaise part, le libre concours, l'unité d'efforts et la juste répartition des bénéfices entre les différents éléments de la production. Un pas vient d'être fait en ce sens, et c'est la grève des ouvriers charpentiers et les déplorables procès qui l'ont suivie, qui ont amené un commencement de la mise à exécution de ce principe enseigné depuis si longtemps.

A Paris, deux sociétés sont en voie de formation : l'une, celle des ouvriers charpentiers, aura un capital de 100,000 fr. divisé par action de 25 fr. Chaque actionnaire en effectuera le paiement par une somme de 5 fr. versée chaque semaine le jour de solde pour les ouvriers.

La seconde est établie sur de plus larges bases, car elle centralisera en elle-même plusieurs branches d'industrie. Son capital sera de 300,000 fr., divisé aussi en actions de 25 fr. dont le versement sera effectué par les actionnaires par une somme de deux francs remise également chaque semaine et les jours que les ouvriers reçoivent le salaire de leur travail.

Des hommes de dévouement et de capacité s'unissent aux travailleurs, leur tendent une main amie pour les aider dans cette œuvre importante. Espérons qu'elle sera bien comprise et que le zèle, la bonne conduite et l'intelligence des associés mèneront à bonne fin une telle entreprise.

Certes, l'on ne saurait trop encourager d'aussi honorables tendances, et, pour notre part, nos frères de Paris, par leurs efforts intelligents, ont droit à tous nos éloges, à toutes nos sympathies. Cependant, et nous devons ici établir franchement notre opinion, nous craignons que leurs travaux ne soient pas couronnés de succès. L'association, pour produire des résultats complets, doit essentiellement renfermer dans son sein les trois éléments producteurs : capital, travail et talent, pour obtenir, par leur accord, l'unité d'efforts et la simultanéité du concours mutuel. En s'adressant uniquement aux travailleurs dont les économies sont si précaires, les sociétés unies ne s'enlèvent-elles pas un puissant moyen d'action ? N'y a-t-il donc plus d'homme riche, animé d'un véritable amour du bien public et des choses justes, pour venir en aide, et mettre généreusement à leur disposition une partie de sa fortune. Mais si notre hypothèse est un rêve, et nous ne désespérons pas assez de l'humanité pour le croire, que les travailleurs de Paris ne se découragent pas, et disent-ils ne pas réaliser immédiatement les bénéfices qu'ils sont en droit d'espérer, leur conduite n'en est pas moins digne de louanges ; car ils auront amené les esprits vers

la pratique de théories depuis longtemps propagées, et qui, dans l'avenir, ont des gages certains de réussite.

Conseil des Prud'hommes.

AUDIENCE DU 12 NOVEMBRE 1845.

Présidence de M. BERTRAND.

Meyziat et Reyre, dont la cause avait été mise en délibéré dans la séance précédente, reparaisent de nouveau. Nous ferons remarquer qu'il faut réduire à 600 fr. le prix du cours d'une année, que, par erreur, nous avons dit être de 1200 f. dans notre dernier numéro. Les parties n'ont pu se concilier, malgré l'offre d'un rabais de 150 f. que faisait Meyziat.

Le Conseil, considérant que le prix du cours a été fixé à un an; que les soins qu'exigent de la part du maître les premiers éléments de l'instruction d'un état sont toujours les plus grands, et qu'ainsi l'on ne peut taxer l'indemnité en raison du temps qui resterait à achever dans les conditions d'apprentissage, condamne Reyre à payer le prix du cours en entier, ni laissant la faculté de l'achever.

1 — Cristaud réclame à Forêt les déchets d'usage que ce dernier refuse de lui payer, alléguant que le chef d'atelier avait mouillé la pièce dans l'intention de la surcharger; Cristaud nie le fait. Le Conseil renvoie les parties devant arbitres.

— La demoiselle Baron réclame des effets à Guicher qui refuse de les lui rendre jusqu'à ce qu'une indemnité lui soit accordée pour commencement d'apprentissage donné à la plaignante; celle-ci soutient, au contraire, qu'on l'a renvoyée, et qu'au surplus elle avait été occupée comme domestique, fait qui paraît établi par le récit des parties.

Le Conseil décide que les effets seront rendus sans indemnité,

— Bacon, chef d'atelier, réclame à Fillion, agent d'assurance pour le remplacement militaire, la somme de 17 francs que celui-ci n'aurait pas retenue au nom de Bonnebouche, remplaçant. Fillion objecte que n'étant pas chef d'atelier il ignorait les conséquences auxquelles oblige le nantissement d'un livret, et dit pour sa raison qu'il a bien retenu 35 fr. 25 c. au profit du sieur Borget, autre chef d'atelier, qui lui en avait fait la déclaration. M. le président fait observer à Fillion que les mêmes causes qui lui donnent le droit de garder le livret le mettent dans le devoir d'en connaître les conditions.

Le Conseil le condamne donc à payer les 14 fr. à Bacaut, en conservant son recours contre l'ouvrier Bonnebouche.

— Bordière, jeune soldat retraité, portant une jambe de bois par suite d'une blessure reçue en Afrique, avait fait avec Barollon, chef d'atelier, un contrat d'apprentissage pour deux ans et demi, moyennant 250 fr. et une indemnité de 100 fr. payée par celui des deux qui se désirait.

C'est pour ce fait qu'ils paraissent au Conseil; Bordière réclame l'indemnité que Barollon refuse, disant que l'infirmité de Bordière le met dans l'impossibilité de continuer l'apprentissage.

Le Conseil, considérant qu'il y a eu essai avant l'engagement, que d'ailleurs l'infirmité est assez visible; en outre, qu'il paraît que c'est par manque d'ouvrage que l'apprenti est renvoyé, condamne Barollon à donner à Bordière la somme de 100 fr. fixée par leurs conventions réciproques.

AFRIQUE FRANÇAISE.

Les dernières correspondances de l'Algérie sont du 30, et ne contiennent aucune nouvelle bien importante.

M. le général Lamoricière s'était porté, le 22, vers Aïn Tallout sur l'avis d'un mouvement d'Abd-el-Kader. Le général Cavaignac devait se porter à Sebdo. Une colonne sous les ordres du colonel Géry, a surpris dans un lieu regardé comme inaccessible 600 tentes de Beni-Chougron révoltés.

Le 23, nos soldats ont rencontré une troupe nombreuse d'Arabes appuyés par 800 cavaliers, qui ont attaqué notre arrière-garde. Deux bataillons se sont élancés la bayonnette en avant, et ont forcé l'ennemi à la retraite. Notre perte a été de 5 hommes tués et 39 blessés.

M. le général Bourjoly, secondé par la colonne d'Orléansville commandée par M. le colonel de Saint-Arnaud, était encore, le 25, aux environs de Mostaganem.

L'insurrection n'a fait aucun progrès dans l'est de l'Algérie. Le maréchal Bugeaud se trouvait, le 25 octobre, à Aïn-Fukerra.

M. le général Bedeau est parti le 30 d'Alger pour commander un corps d'observation dans les provinces du sud.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

SUISSE. — Les journaux ont beaucoup parlé dans le temps de l'assassinat de M. Leu: voici ce que nous lisons, à ce sujet, dans l'*Impartial de Besançon*: « Le grand-conseil s'est assemblé extraordinairement le 3 novembre. Le juge d'instruction lui a fait au sujet de l'arrestation de Casimir Pfyffer le rapport suivant:

« Les soussignés, que par votre arrêté du 9 décembre, vous avez chargés de l'enquête sur le meurtre du conseiller Leu d'Ebersol, ont mis tous leurs soins à établir avec toute la certitude possible non-seulement le fait objectif du meurtre présumé, encore sous le point de vue subjectif, les personnes qui pouvaient en être les auteurs et les complices.

« Nous nous trouvons aujourd'hui dans le cas de vous présenter un rapport préliminaire ayant spécialement pour but de vous exposer les motifs qui nous ont engagés à provoquer, entre autres, l'incarcération de l'un de vos membres, le docteur Casimir Pfyffer, et à l'envelopper dans l'enquête; « 1° Le fait objectif de l'assassinat est prouvé,

« Par l'état du corps du délit qui par lui-même fait preuve complète du fait.

« Par les dépositions de témoins dont les plus essentielles ont été rendues sous serment. Nous exposerons dans notre rapport final les motifs qui nous ont engagés nous-mêmes à intimenter ce serment, et à ne pas attendre sur ce point l'intervention des autorités judiciaires.

« Par les aveux de ceux qui sont accusés d'avoir eu connaissance du crime, et qui très vraisemblablement tomberont dans la catégorie des fauteurs.

« Par l'aveu complet et absolument libre du principal coupable, Jacob Müller, de Stechenrain.

« Dans le nombre de ceux auxquels le meurtrier a donné connaissance de son projet, auprès desquels il est allé chercher des conseils, se trouve le docteur Casimir Pfyffer, homme qui, par la position qu'il occupe dans l'Etat, avait des devoirs particuliers à remplir pour le maintien de la sécurité publique. Quoique la procédure, que nous instruisons sans passion, et dans l'unique but d'arriver à la découverte de la vérité, établisse ultérieurement à sa charge, pour le moment, c'est un fait prouvé qu'il a manqué à la loi en ne révélant pas le meurtrier avant son exécution, et en ne le dénonçant pas après, ce qu'il était tenu de faire non-seulement d'après les principes généraux de la justice, mais encore à teneur du serment que prête chaque membre du grand-conseil « d'avancer de tout son pouvoir le bien et l'honneur de la patrie par ses discours et son exemple. »

ÉTATS ROMAINS. On lit dans la *Gazette universelle allemande* du 6 novembre :

« La nouvelle que des troubles ont éclaté dans la légation de Fermo, est confirmée. Les soldats et les agents de police sont surtout odieux; on les attaque dans des satires, des caricatures; on va même jusqu'aux voies de fait contre eux. Les ecclésiastiques sont aussi en butte à des invectives; on les force de mettre sur leur chapeau la cocarde tricolore. On ne veut plus entendre parler de la domination du pape; il est facile de prévoir qu'avant la fin de cette année il y aura du sang répandu comme à Rimini. »

PRUSSE. — La *Gazette générale de Prusse* annonce que les négociations commerciales entre la France et la Belgique peuvent être considérées comme ayant échoué. Pour renouveler la convention de juillet, le Cabinet français avait demandé, indépendamment de plusieurs concessions importantes, qu'on fixât la quantité de toile qui pourrait être introduite annuellement en France.

Le Gouvernement belge n'a pas cru devoir céder à cette exigence, et comme le cabinet des Tuilleries y persiste, les négociateurs vont probablement revenir sans avoir rien fait. (*Démocratie pacifique.*)

Maladie des pommes de terre.

Sur notre demande, un naturaliste distingué de notre ville a bien voulu nous communiquer sur la maladie des pommes de terre les considérations suivantes :

Cette maladie, grave dans ses conséquences, a attiré l'attention générale, et provoqué des études consciencieuses de la part des hommes spéciaux, au nombre desquels nous plaçons MM. les professeurs Jourdan et Seringe.

On s'accorde à regarder l'alternance des jours froids et pluvieux qui se sont succédé cette année comme la cause du mal, et l'on a observé que les terrains argileux et froidement exposés ont été plus maltraités que les autres.

Ces observations, tout en nous éclairant sur la cause de cette maladie, ne nous disent rien sur sa nature, nous pensons arriver cependant à classer cette affection, en nous aidant de considérations physiologiques.

Tout le monde sait que les feuilles sont destinées à exhiler l'excédant des liquides impropres à l'assimilation, ou pour parler le langage de tout le monde, à transpirer. Un milieu convenablement sec et chaud, est nécessaire à l'accomplissement de cette fonction.

Ces conditions manquant, il y a eu transpiration arrêtée, et par suite phthisie ou désorganisation des tissus.

De là la présence des innombrables parasites des deux grands règnes, qui n'attendaient qu'une condition favorable pour se développer et pulluler, en activant la désorganisation des tissus sur lesquels ils étaient implantés.

Aussi les hommes qui s'occupent de l'étude des lichens champignons, mousses, ont-ils cru devoir attribuer la cause de cette maladie à la présence de ces cryptogames, et les zoologistes à l'éclosion d'une foule d'êtres animés, qui y ont établi en quelques jours leurs formidables colonies, prenant ainsi l'effet ou la conséquence pour la cause elle-même.

Afin de préserver les tubercules sauvés de la contagion, on doit les placer dans un lieu sec, éviter de les mettre en tas: le contact est indubitablement contagieux.

On a cherché à utiliser les pommes de terre malades, et pour cela on a fabriqué des machines, les unes propres à retirer de la féculé, les autres à faire du vermicelle. Les essais ont prouvé que les pâtes de froments peuvent parfaitement être remplacées par les pâtes de féculé.

P...

FAITS DIVERS.

On lit dans le *Courrier de St-Étienne* :

« Hier matin, rue Villebœuf, une pauvre ouvrière, ayant laissé seuls ses deux petits enfants, pendant qu'elle était au marché, en a retrouvé un, à son retour, entièrement brûlé. Les deux petits malheureux s'étaient amusés à mettre le feu à des copeaux. Malheureusement, un jet de flammes ayant atteint le vêtement de l'aîné, âgé de cinq ans, il a expiré, sans secours, au milieu des plus atroces souffrances, tandis que son frère, de trois ans, pleurait et criait en vain avec l'instinct de sa frayeur. Triste et douloureuse occasion de

rappeler à nos administrateurs combien les salies d'asile, dans une ville populeuse comme la nôtre, rendraient de services à nos pauvres mères de famille.

— « Avant-hier, peu s'en est fallu que le manque d'eau, dont gémit Saint-Chamond et que l'on ne cesse de signaler à ses administrateurs, ne rendit victime du feu tout un grand quartier. — A minuit un incendie s'est déclaré près des Capucins, dans la chandellerie de Pierre Mongiraud. On fondait du suif, la chaudière était pleine, et malgré les précautions prises, le vent, soufflant la grille, fit bouillir démesurément la graisse brûlante, qui déborda et enflamma les marchandises. Dans l'absence complète d'eau, on fut réduit à combattre les flammes avec de la terre. Fort heureusement que la disposition circulaire des appartements a garanti les appartements supérieurs. Avis aux administrations communales. L'hiver s'approche, et avec lui, le sinistre cortège des incendies; que l'on prépare donc avec soin les mesures propres à combattre le fléau. »

— Notre correspondant de Neuville-sur-Saône, nous apprend que beaucoup de filouteries ont été commises dans la dernière foire de Neuville, et il forme des vœux pour que les bons villageois s'abstiennent de renfermer leur pécule dans des poches béantes. (*Journal de Villefranche.*)

— Les nuits d'orages qui dissimulent les bruits d'effraction qu'on peut attribuer au vent, sont très favorables aux voleurs. Ils ont profité de la nuit orageuse du 6 au 7 novembre, pour s'introduire dans le domicile du sieur Gonin, boulangier-cabaretier au faubourg de Villefranche, rue de Frans, et y commettre un vol à l'aide d'effraction. *Idem.*

— Par arrêté de M. le ministre de l'agriculture et du commerce, en date du 31 octobre, le prix de l'hectolitre de froment, pour servir de régulateur aux droits d'importation et d'exportation, a été fixé à 21 fr. fr. 61 c. pour les marchés de première classe, dont celui de Lyon fait partie. *Idem.*

— Les ouvriers cordonniers de Marseille, ayant réclamé une augmentation de salaire, qui leur a été refusée, ont cessé de travailler dans les ateliers et sont allés demander de l'occupation aux chemins de fer. Dans une lettre qu'ils ont adressé au journal le *Sud* en réponse à de fausses allégations émises en leur défaveur, on trouve le passage suivant qui répond à tous les bruits malveillants que l'on a répandu contre leur conduite :

« Ce que nous pouvons attester de toutes nos forces, c'est qu'il n'y a pas eu et qu'il n'y aura jamais de voies de fait pour forcer aucun des nôtres à désertir les ateliers. Voici la vérité toute entière: Quelques maîtres ont, dans le commencement de la lutte, renvoyé des ouvriers, espérant que ceux-ci viendraient bientôt mendier leur merci; il n'en a pas été selon leur vœu; les ouvriers expulsés sont allés demander au chemin de fer un travail qu'on leur refusait ailleurs, et leur exemple a été imité par ceux d'entre nous auxquels on persistait de refuser l'augmentation de salaire demandée. Une partie des maîtres, les pacotilleurs surtout, se sont adressés, dit-on, aux ouvriers des régiments. Nous n'osons garantir ce fait sur lequel, au reste nous n'aurions pas à nous prononcer si la vérité en était démontrée. Nous le répétons 300 des nôtres seulement sont actuellement hors de leurs ateliers, et nous espérons qu'ils seront bientôt rendus à leurs occupations, grâce au retour que feront sur eux-mêmes les maîtres dissidents. » (*Démocratie pacifique.*)

(Nous lisons dans une autre feuille que quelques-uns d'entre eux ont été arrêtés pour ce fait.)

BOUCHERIE VÉRIDIQUE. — On lit dans le *Conservateur de la Dordogne* :

« L'un de nos petits bouchers de Périgueux, le sieur Chapeyron blessé des manières hautaines de ses grands confrères, a résolu pour se venger et aussi, pour satisfaire aux désirs de sa conscience, de poser les fondements d'une boucherie véridique, c'est-à-dire, d'une boucherie où ne se vendra que de la bonne viande, au prix le plus raisonnable et toujours relatif au prix de revient. Cette résolution qui a produit tout-à-coup une baisse de 20 cent. par kil. de viande; l'intérêt des consommateurs est de la signaler en y applaudissant, non comme à un acte de concurrence égoïste, mais comme à une sorte d'aveu profitable à tous. Le sieur Chapeyron fera désormais connaître au public le cours des marchés aux bestiaux, ainsi que le prix et le poids de ceux qu'il achètera pour ses clients, afin que chacun puisse être fixé sur les variations du tarif de la vente en détail. Le sieur Chapeyron a débuté par faire promener dans les rues de Périgueux, deux bœufs de fort belle apparence, et a annoncé qu'il détaillerait leur viande à raison de 40 cent. le demi-kil.; cependant le sieur Chapeyron a voulu prouver qu'en réduisant d'un cinquième le prix de la viande, il n'a point entrepris une concurrence ruineuse; à cet effet, il nous a communiqué les détails suivants avec prière de les publier. — L'un des deux bœufs qui ont été promenés par la ville, fut abattu vendredi dernier, il avait coûté 233 fr. et pesait 320 kil., non compris la peau, le suif, le ventre, les débris, etc.: 320 kil. de viande à 80 cent. le kil., ont donné 256 fr. 50 cent.; 26 kil. de suif à 86 cent., ont donné 22 fr. 30 cent. Total des produits de la vente, 317 fr. 80 cent.; le bœuf avait coûté d'achat, 233 fr., droit d'abattage, 23 fr., déchet dans le détail de la vente et menus frais, 10 fr.; total du prix de revient, 266 fr.; le bénéfice réalisé est donc de 51 fr. 80 cent.; or, il est des bouchers qui abattent quatre à cinq bœufs par semaine, ce qui leur permettrait de faire, même au taux adopté par le sieur Chapeyron, d'assez beaux profits. Il est vrai que si le sieur Chapeyron, avait vendu sa marchandise 50 cent. au lieu de 40, il aurait gagné 115 fr. au lieu de 51. »

Le Travail.

Tout dans l'univers obéit à l'attrait.

L'attraction est entre les mains de Dieu une baguette enchantée qui lui fait obtenir par amour d'amour et de plaisir ce que l'homme sait obtenir que par la violence, FOURIER.

Le travail est une loi à laquelle nul ne peut se soustraire... Le travail est une nécessité sociale, un besoin de l'individu

auquel dépend sa conservation.... sans lui rien n'est possible, et la société ne saurait exister; par lui, au contraire, on se procure gloire, santé, bonheur.... Ceci posé, nous croyons devoir expliquer d'une manière précise ce que nous entendons par *travail*. Travailler, c'est agir, se mouvoir; c'est en un mot faire fonctionner les organes divers dont Dieu nous a dotés pour notre bien être particulier. Ainsi, notre cerveau travaille lorsqu'il pense et réfléchit, notre œil travaille lorsqu'il examine un objet quelconque, notre main travaille lorsqu'elle soulève un fardeau, tient une plume, manie une navette, une bêche ou un rabot; nous travaillons enfin lorsque chacun de nos organes accomplit le but d'activité pour lequel il a été formé.

Le travail ainsi défini, l'on voit qu'il est aussi nécessaire à l'homme que l'existence; et que par contre l'inaction c'est la mort; nous pouvons donc déduire de ce fait que l'homme est né pour le travail, et que ce que l'on nomme chez lui *paresse* n'est qu'une anomalie monstrueuse, résultat de la fausse direction donnée à son activité.

Si nos économistes et nos moralistes s'étaient bien donné la peine de rechercher les causes de cette disposition, qu'éprouvent certains individus à fuir le travail, ils auraient sans doute compris comme nous que cette indifférence et cette répulsion provenaient moins de l'individu lui-même que du vice de notre organisation sociale, qui ne lui permettait pas le développement libre et intégral de ses facultés.

Où, ce que l'homme n'aime pas c'est moins le travail que les conditions dans lesquelles il lui est offert; ce qu'il n'aime pas, c'est le travail environné de circonstances difficiles; ce qu'il n'aime pas, c'est le travail *contraint et répugnant* imposé par la *force* ou la *faim* .

Ce qu'il aime, au contraire, c'est le travail libre de toute entrave, le travail parfois varié, mais surtout attrayant; il aime le travail lorsqu'il se présente avec espoir de bénéfices ou d'honneur.

L'homme travaille lorsqu'il fonctionne selon ses forces; mais il ne travaille pas et se tue lentement lorsque ses forces ne sont pas en proportion avec le labeur qu'il accomplit. Qu'y a-t-il donc d'étonnant si, placé dans ce dernier cas, le dégoût s'empare de lui et lui fait dédaigner et fuir ce qui précisément devrait faire ses délices? Et s'il fallait encore une preuve à nos moralistes de ce que nous avançons, nous n'aurions qu'à leur signaler les désordres qu'entraîne avec elle l'oisiveté, pour leur montrer combien elle est contraire à la nature humaine. En effet, l'oisiveté est le fléau du riche, comme l'excès du travail est le fléau du pauvre; et c'est ici que nous voyons le dogme encore incompris de la *solidarité humaine* , recevoir une juste application; ce n'est donc que par une organisation complète du travail, que l'on parviendra à rétablir l'équilibre entre les souffrances morales que l'oisiveté apporte à celui qui possède, et les souffrances matérielles, produites par l'excès de travail chez celui qui n'a rien.

Le vice de l'organisation industrielle est donc ici manifeste, et ses résultats sont assez tristes, soit pour le pauvre, soit pour le riche, pour que nous songions sérieusement à étudier les moyens que nous offre la science sociale, afin d'y apporter des remèdes, et bientôt instruits par nos propres douleurs, nous pourrions travailler avec zèle au développement de ces principes, et hâter le moment où se réalisera l'avenir de bonheur qu'elle nous révèle. **REYNIER, chef d'atelier.**

Variétés.

EXPOSITION DE LA SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE.

Troisième et dernier article.

Parmi les plantes les plus remarquables de M. Crozi, faisons encore une longue pause devant ce Napoléona, dont l'organisation est si étrange, que les naturalistes accusèrent Palissot de Bauvois, qui la rapportait de l'Afrique pour la dédier à Napoléon, de créer une plante imaginaire pour faire sa cour à l'empereur; il fallut que le savant modeste consentit à montrer, à Laurent de Jussieu l'échantillon qu'il avait cueilli aux environs d'Orware, à 2000 mètres au-dessus du niveau de la mer. L'importation de cette belle fleur est due à M. Wittied, collecteur du duc d'Herby. D'autres échantillons magnifiques, que l'espace nous empêche de citer, appartenaient en core à cet horticulteur distingué. Près de lui était placé M. Bourgeois; il offrait aux regards des amateurs une belle Célestine qui doit son nom à une jolie couleur bleu; une Apocinée peu commune, le *Physianthus undulatus* , la *Ruellia formosa* du Brésil, une *Labelia erinus* , une *Cantua picta* , etc. qui habitent les parties les plus chaudes du globe; enfin un joli exemplaire de l' *Asclepia curassavica* , plante d'ornement qui s'élève très-facilement et qui fleurit dès la première année, et une Scille maritime remarquable par sa belle hampe toute fleurie, ce qui arrive très-rarement. Nous avons ensuite remarqué dans le groupe de M. Cousançat une jolie Scrophularinée du Brésil, l' *Alonzoa elegantissimus* , une *Columnea erecta* , un *Clerodendron fragrans* appelé *Verveine* de la Nouvelle-Hollande, dont les fleurs sont blanches et roses et ont une odeur suave, puis un *Kelmidea macrophyla* , un joli *Schysanthus* ; et enfin, une série de *Pelargonium* .

M. Menoux, qui avait le n° 13, n'exposait que le nombre

exigé par la Société. Parmi ces cinq échantillons on admirait un *Daphné delphina* , un *Azalia indica* , un *Erythrinus* et un joli *Gordonia Lasyanthus* .

M. Seringe, comme membre de la Société, a été forcé d'exposer; ne voulant pas profiter de sa position pour disputer le prix, il avait su néanmoins rendre son lot intéressant par le choix de quelques échantillons très-rares. Nous avons vu avec plaisir un *Euphorbia* dont les feuilles panachées font un agréable aspect, puis une *Lysimachia decurrens* , un *Sparmania palmata* , une *Cassie umbelle* ; enfin, un *Lophospermum andersonii* .

Près de M. Seringe devait naturellement se placer M. Hamon: ses cinq vases de plantes, un cierge du Perou, le monstreux, un magnifique exemplaire de cette bizarre Liliacée, le *Yucca filamentosa* de Linnée, et, pour terminer, le *Yucca draconis* attiraient l'attention des visiteurs.

Le nom de M. Dalmai nous fournit l'occasion de le complimenter de nouveau pour le joli *Polygala* qui porte l'adjectif de *Dalmaisiana* ; sa collection d'Achimenes était magnifique.

M. Guillot avait un échantillon du *Daubentonia* , un *Arum bicolor* , un *Grevillea* et *Leycesteria formosa* .

Nous reprocherons à M^{me} Bouchard-Jambon de nous cacher ses richesses. Pourquoï, Madame, ne nous montrez-vous pas vos élèves de prédilection, vos Achimenes et vos *Gloxinia* sont charmants, mais ils sont bien répandus.

Enfin, M. Bauricand, jardinier de M. Bontoux, clôt notre revue des plantes en vase; ce jeune horticulteur, élève de notre jardin botanique, montre, par sa collection, qu'il sort d'une bonne école. Deux fleurs rares arrêtaient les regards par leur étonnante organisation; c'était un *Ceropogia elegans* et un *Philibertia Frandiflora* qu'il suffit de voir une fois pour ne jamais l'oublier.

La collection d'oignons de M. Rapou, nous offre un assortiment très-varié. Viennent ensuite les fleurs coupées. Les Roses, malgré la saison avancée, présentaient de très-beaux échantillons, surtout dans les collections de MM. Guillot, Lacharme, Péliissier, Morel, etc. On voyait encore des reines-marguerites, jolie *Syngenesis* de Linnée que l'on cultive depuis une centaine d'années, et qui nous a été apportée du Japon par les missionnaires; mais dont la culture a semblé faire peu de progrès. Les chinois sont de ce côté beaucoup plus avancés que nous. M. Hamon, en exposant différents jolis exemplaires, avait eu sans doute l'intention de rappeler aux jeunes élèves de l'école de dessin quelle magnifique collection il pouvait offrir à leurs désirs.

Les Dahlias faisaient, par la variété de leurs couleurs, une superbe tapisserie et montraient de combien de soins on les entoure pour atteindre d'aussi merveilleux résultats. MM. Villermoz et Armand Etienne en avaient surtout exposé de très-beaux. Parmi les Dahlias de ce dernier, nous en avons remarqué un que cet intelligent horticulteur, avec sa galanterie ordinaire, avait dédié à M^{lle} Beaucourt, notre délicate silphide. Ce dahlia a été heureusement reproduit par le savant pinceau de M. Grobon qui avait aussi exposé plusieurs autres jolis dessins.

Les fruits étaient très-nombreux, et la victoire entre les concurrents a été longuement disputée; nous ne pouvons mentionner tous ceux dignes d'éloges. MM. Rivière et Simon ont remporté le 1^{er} prix *ex æquo* , M. Luizet le 2^e prix, et MM. Poizat et Armand *ex æquo* , la mention honorable.

Nous ne pensons pas que le jardinier qui avait apporté ces énormes betteraves les eût exposé à cause de leur grosseur, qui n'avait rien d'extraordinaire. Un horticulteur de Lons-le-Saunier avait envoyé des Patates, tubercule fort précieux dans les pays chauds; mais qui malheureusement dans nos contrées est d'une culture très-difficile.

Nous terminerons, par MM. Grobon, Duchesne et Christophe qui avaient apporté de beaux dessins de fleurs et de fruits, une revue que l'espace ne nous a pas permis de rendre aussi complète que nous l'aurions désiré. En nous y prenant plus tôt, à la prochaine exposition, nous espérons livrer à nos lecteurs un travail plus intéressant sous le rapport d'une foule de détails que nous avons été forcé d'omettre.

P.....

Dans notre précédent numéro, à l'article VARIÉTÉS, nous avions omis dans le lot de M. Devarax, ligne 20, après ces mots: elle doit rester, lisez: Il avait encore un *Begonia* . Si on pouvait classer cette plante, etc.

A la première partie du lot de M. Crozi, ligne 70 de la 2^e colonne, lisez: il y avait le datier, l'arec, au lieu de: le datier l'arec.

DÉCÈS du 1^{er} au 31 Octobre 1845.

Jean-Louis Piebac, âgé de 20 ans, ouvrier en soie, célibataire, petite rue-de-Cuire. — François Gras, âgé de huit mois. — Louise-Désirée Gonnard, âgée d'un an. — Louis-Honoré Guillon, dit Dubois, un an et demi. — Pierre Coillet, 63 ans, revendeur rue Henry, n. 11. — Jeanne Dubost, 21 ans, célibataire, rue des Missionnaires, 15. — François-Marie Purpan, 13 mois. — Barral, né-mort. — Marie-Anne Moulin, 58 ans, sans profession, veuve Alais, Grande-Rue, 46. — Jean-François Seignoret, 89 ans, rentier, rue de Cuire, 45. — Marie-Séraphine Brogat, 23 ans, devideuse, célibataire, rue du Chapeau-Rouge, 6. — Claude Galland, 34 ans, fabricant d'étoffes, rue du Chariot-d'Or, 11. — Joseph Balthazar Charpenel, 39 ans, fabricant d'étoffes, rue Sainte-Catherine, 10. — Jean-Baptiste Plan, âgé de dix mois. — Michel Mathieu, âgé de 16 mois. — Nicolas Volland, âgé de 46 ans, fabricant d'étoffes, rue Sainte-Catherine. —

Joséphite Chatelain, dit Gassilloux, âgée de 71 ans, veuve Berthet, rue des Fossés, 10. — Jeanne Duray, âgée de 5 mois. — Marianne-Julie Ricard, 33 ans, femme Barral, fabricant d'étoffes, rue Dumont, 1. — Etienne Bouteille, 43 ans, femme Escoffier, fabricant d'étoffes, rue Sainte-Catherine, 1. — Jean-Claude Vindry, 32 ans, fabricant de velours, rue de Cuire, 33 et 35. — Goiffon, né-mort. — Anne Saunier, âgée de 15 mois. — Bonnamour, né-mort. — Magdeleine-Pauline Bouchardat, 14 ans, Cours d'Herbouville, 40. — Jacques Chaulet, 41 ans, fabricant d'étoffes, célibataire, rue des Fossés, 6. — Théodore Rosera, 27 jours. — Marguerite Rivoiron, 70 ans, veuve Griner, petite rue de Cuire, 6.

Le gérant, J.-B. FAVIER.

Chez Dorier, libraire, quai Villeroi, et au Dépôt des ouvrages de l'École Sociétaire, rue du Commerce, n. 1, au 2^e.

Prix broché: 5 fr.

LES JUIFS

ROIS DE L'ÉPOQUE,

HISTOIRE DE LA FÉODALITÉ FINANCIÈRE,

Par A. TOUSSENET.

l'Almanach Phalanstérien, VIGNETTES,

Prix: 50 cent.

Librairie GIRARD et GUYET, place Bellecour, 21.

HISTOIRE DE LYON

ET DES ANCIENNES PROVINCES

DU LYONNAIS, DU FOREZ ET DU BEAUJOLAIS,

depuis l'origine de Lyon jusqu'à nos jours,

par EUG. FABVIER.

ÉDITION POPULAIRE.

60 LIVRAISONS, A 25 CENTIMES.

ANNONCES.

Institut Hydrothérapique de Lyon.

Les salutaires effets qu'ont éprouvé de l'hydrothérapie grand nombre de malades délaissés comme incurables, le bienveillant concours que lui prête la partie la plus éclairée des médecins lyonnais, ont fait triompher le bon sens public des préjugés et des craintes qui militaient contre cette nouvelle médication; aussi nous empressons-nous d'annoncer que pour la saison d'hiver, la plus féconde en prompts et solides guérisons (de l'aveu de tous les auteurs qui ont étudié et pratiqué l'hydrothérapie), une maison succursale sera ouverte pour recevoir, à des prix inférieurs, les malades appartenant aux classes laborieuses. L'on y traite les gastrites, gastrologies et gastro entérites chroniques, toutes les maladies nerveuses, catarrhales, dartreuses et rhumatismales; les tumeurs et engorgements lymphatiques; les maladies vénériennes invétérées, certaines surdités et paralysies.

Les deux médecins directeurs sont visibles de midi à trois heures. NOTA. Les deux médecins directeurs sont visibles de midi à 3 heures (Ecrire franco à l'Institut près l'Île-Barbe, commune de la Croix-Rousse

A VENDRE,

AGENCEMENTS D'ÉPICERIE, et Magasin à louer à un prix très-modéré, situé au centre de Lyon; quatre ans de bail.

S'adresser au café du Louvre, rue de la Boucherie des Terreaux, 13.

DIORAMA,

GALERIE DE L'ARGUE.

Incessamment la clôture.

Spectacle tous les jours: grande séance à 7 heures du soir.

BAISSE DU PRIX DES PLACES:

PREMIÈRES 50 cent.

SECONDES 25 —

TROISIÈMES 15 —

PIAVOUX, BREVETÉ,

sans garantie du Gouvernement,

Pour les CANETIÈRES à défiler pour la laine et le coton, et celles à dérouler pour la soie, avec un nouveau perfectionnement qui met à même de s'en servir pour les ouvrages les plus délicats et pour les Mécaniques rondes.

Toutes les MÉCANIQUES sortant de mes ateliers sont vendues à garantie, pour cinq années, me chargeant d'y appliquer tous mes nouveaux perfectionnements à mes frais, pendant la durée de ma garantie.

Vend aux Chefs d'ateliers à un an de terme, payable par quart chaque trimestre.

Rue Ste-Catherine, 3, Croix-Rousse-lès-Lyon.

LA CROIX-ROUSSE. — IMPRIMERIE DE TH. LÉPAGNIZ.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE,

PUBLIANT CHAQUE QUINZAINE UN NUMÉRO DOUBLE, AUQUEL ON PEUT S'ABONNER SÉPARÉMENT.

Les 26 numéros par an: 6 francs; pour six mois: 3 francs.

ON S'ABONNE: A PARIS, rue de Seine, 10; — A LYON, rue du Commerce, 1, au 2^e, au dépôt des livres de l'École Sociétaire, — ou au bureau du Journal *l'Écho de l'Industrie* .